



**LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL
DES ENFANTS DANS LES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT
RAPPORT ANNUEL CONJOINT – EXERCICE FINANCIER 2025
G2S TOBEQ INC.**

&

10871354 CANADA INC.

Introduction

Le présent rapport est préparé par 10871354 Canada Inc. (« 10871354 ») conjointement avec G2S Tobeq Inc. (« G2S ») (10871354 et G2S sont collectivement désignés par « nous », « notre » ou les « entités déclarantes »), en conformité avec la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi ») du Canada, et couvre l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025. Chaque entité déclarante est assujettie aux obligations de déclaration prévues à l'article 9 de la Loi en tant qu'entité se livrant à la distribution de marchandises au Canada et/ou en tant qu'entité contrôlant une autre entité se livrant à de telles activités.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

G2S est un distributeur en gros canadien spécialisé dans les fournitures automobiles, industrielles et de sécurité, desservant exclusivement des réseaux de distribution à travers le pays. Dont le siège social est à Montréal, au Québec, G2S offre une large gamme d'outils et d'équipements pour les secteurs automobile, lourd, industriel, agricole et marin. La structure de la chaîne d'approvisionnement de G2S couvre plusieurs catégories, notamment les outils de suspension avant, l'équipement de soudage, les outils d'entretien des pneus et divers outils spécialisés pour le service automobile. La diversité de la gamme de produits nécessite une chaîne d'approvisionnement multi-sources où les composants et les outils sont approvisionnés auprès de divers fabricants. La chaîne d'approvisionnement de G2S est structurée pour offrir un service complet et fiable à l'industrie automobile, soutenu par une présence en ligne robuste, plusieurs centres de distribution et des partenariats avec des marques de premier plan telles que Milwaukee Electric, Bosch Automotive et Autel Diagnostics.

La structure corporative est établie comme suit et indique pour chaque entité déclarante leur territoire de constitution ou de formation :



La supervision efficace de la chaîne d'approvisionnement est un élément clé de notre gouvernance, tout comme le soutien à des opérations efficaces et éthiques qui reflètent nos valeurs et nos objectifs commerciaux. Des relations solides avec les fournisseurs sont essentielles non seulement pour garantir des intrants constants et de haute qualité et maintenir un avantage concurrentiel, mais aussi pour favoriser la transparence et la confiance tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Nous nous engageons à maintenir des normes élevées de conduite éthique et de respect des droits de la personne dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Conformément à la Loi, nous continuons de développer et d'améliorer des mesures de gouvernance et des processus de diligence raisonnable visant à identifier, évaluer, prévenir et atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement.

Nous continuons de surveiller nos pratiques en matière de chaîne d'approvisionnement et travaillons à accroître la transparence et la responsabilisation, conformément à nos valeurs d'entreprise et à nos obligations légales.

Bien que nous ayons adopté une Politique formelle de gestion de la chaîne d'approvisionnement, les processus de surveillance des fournisseurs connexes sont encore en cours d'élaboration et de mise en œuvre dans le cadre d'une approche structurée visant à renforcer la gouvernance et la gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement. Bien que certaines pratiques de surveillance des fournisseurs et d'examen des achats soient actuellement en place, des mesures de diligence raisonnable formalisées supplémentaires et des procédures de conformité continuent d'être développées et mises en œuvre.

Au cours de l'exercice financier, nous avons retenu les services de conseillers juridiques externes pour nous aider à élaborer notre Politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Cette politique sert d'outil fondamental pour renforcer la surveillance de notre chaîne d'approvisionnement et établira des normes claires et applicables pour un comportement éthique et des pratiques responsables en matière de fournisseurs. Une fois pleinement mise en œuvre, la politique devrait renforcer davantage notre capacité à identifier, évaluer, prévenir et mieux traiter les risques potentiels ou la non-conformité liés au travail et à la durabilité au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous maintenons des partenariats de longue date avec plusieurs grands fournisseurs, dont beaucoup sont des sociétés cotées en bourse soumises à des exigences rigoureuses en matière d'éthique et de divulgation. Nous privilégions les fournisseurs qui démontrent un engagement solide envers des pratiques de



travail responsables, et cet engagement constitue un facteur déterminant dans nos décisions d'approvisionnement.

À l'interne, nos pratiques de recrutement sont fondées sur les principes de volontariat, de transparence et d'inclusion. Nous nous efforçons de veiller à ce que chaque candidat s'engage dans notre processus d'embauche librement et en toute connaissance de cause, renforçant ainsi notre dévotion à l'autonomie, à la dignité et à un emploi équitable dès le premier point de contact.

Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Les secteurs de la vente en gros dans lesquels G2S œuvre, notamment les fournitures automobiles, de sécurité et industrielles, peuvent présenter un risque inhérent de travail forcé et de travail des enfants, étant donné qu'ils s'appuient sur des chaînes d'approvisionnement mondiales complexes et à plusieurs niveaux, ce qui rend la transparence et la surveillance très difficiles. Bien que nous reconnaissons ces vulnérabilités sectorielles spécifiques, nous n'avons identifié aucun cas connu de travail forcé ou de travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement durant la période de déclaration.

Notre examen continu des activités d'approvisionnement et des relations avec les fournisseurs a permis d'identifier certains domaines présentant un risque inhérent élevé en fonction du type de produit, de la géographie d'approvisionnement et de la complexité de la chaîne d'approvisionnement, notamment :

- *Fabrication et production :*
 - La fabrication de fournitures automobiles, de sécurité et industrielles peut avoir lieu dans des usines où, dans certains pays disposant de protections du travail plus faibles ou où l'application est limitée, les travailleurs sont soumis à des heures excessives, de faibles salaires et des conditions de travail dangereuses. Elle implique également souvent des chaînes d'approvisionnement à plusieurs niveaux composées de nombreux acteurs, ce qui rend difficile la surveillance des activités de la chaîne d'approvisionnement. Certains produits peuvent également impliquer une fabrication sous-traitée, un approvisionnement en composants ou des opérations d'assemblage qui augmentent la complexité de la chaîne d'approvisionnement et réduisent la visibilité sur les pratiques de travail en amont.
- *Risques géographiques :*
 - Les chaînes d'approvisionnement de nos secteurs s'étendent parfois vers des pays où la faiblesse des lois du travail, le manque d'application ou la corruption peuvent présenter des risques plus importants de travail forcé et de travail des enfants.
- *Pratiques des fournisseurs :*



- La complexité et la longueur des chaînes d'approvisionnement dans ces secteurs rendent difficile la surveillance des activités et la traçabilité des origines des matériaux et des conditions dans lesquelles les produits sont fabriqués, augmentant ainsi le risque de violations potentielles du droit du travail.
- *Transparence limitée :*
 - En raison de la complexité des chaînes d'approvisionnement de notre secteur et de ses multiples niveaux d'intervenants, la transparence est limitée. De plus, les normes du travail et les mesures législatives et réglementaires ne sont pas uniformes d'un pays à l'autre, ce qui rend la conformité plus difficile à suivre.

Nous nous engageons à renforcer nos mécanismes de gouvernance et de surveillance afin de mieux identifier, prévenir et traiter les risques liés au travail forcé et au travail des enfants. Le renforcement de la solidité de nos pratiques de diligence raisonnable et de surveillance demeure un objectif clé dans nos efforts continus pour promouvoir un approvisionnement éthique et se conformer aux exigences de la Loi.

Mesures correctives

Tout au long de la période de déclaration en cours, nous n'avons pas identifié, pris connaissance ou reçu de rapports faisant état de cas spécifiques impliquant le travail forcé ou le travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été identifié par nos processus existants de surveillance des achats, de gestion des fournisseurs ou d'examen opérationnel durant la période de déclaration. En conséquence, nous n'avons pris aucune mesure corrective concernant ces questions durant cette période.

De même, aucune mesure n'a été requise pour répondre à la perte de revenus potentielle pour les familles vulnérables pouvant découler des efforts visant à éliminer les pratiques de travail forcé ou de travail des enfants. Cela dit, nous demeurons vigilants et engagés envers les normes éthiques du travail et continuons de surveiller et d'examiner notre chaîne d'approvisionnement et nos pratiques afin de respecter ces principes.

Formation des employés

Nous en sommes actuellement aux premières étapes du développement d'un cadre formel d'approvisionnement éthique et durable et n'avons pas encore mis en œuvre de programmes de formation structurés pour les employés spécifiquement axés sur les risques de travail forcé et de travail des enfants. Néanmoins, nous nous engageons à favoriser une culture de sensibilisation éthique au sein de l'organisation. Des efforts informels sont en place pour veiller



à ce que les employés restent informés, vigilants et engagés dans un dialogue continu, tant à l'interne qu'avec nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement et de distribution.

L'adoption de notre Code de conduite et de notre Politique d'éthique des affaires et de notre Politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement, telles que décrites à la Section 3, constitue la pierre angulaire de la sensibilisation de nos employés. Ces politiques articuleront formellement notre position sur le travail forcé et le travail des enfants, établiront des attentes claires en matière de comportement éthique et établiront des interdictions spécifiques et des obligations de signalement applicables tout au long de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

Ces politiques fourniront aux employés les outils et les connaissances nécessaires pour reconnaître les indicateurs potentiels de travail forcé ou de travail des enfants, comprendre comment escalader les préoccupations et contribuer à la prévention des violations des droits de la personne. À mesure que notre cadre de conformité continue d'évoluer, nous pourrions envisager des initiatives supplémentaires de sensibilisation, de communication ou de formation en lien avec les pratiques d'approvisionnement responsable et les obligations en vertu de la Loi. En intégrant ces principes dans de futurs programmes de formation et de communication, nous visons à formaliser et à renforcer une culture de conduite éthique et de responsabilisation à tous les niveaux de l'organisation.

Évaluation de l'efficacité

Dans le cadre de notre engagement envers la transparence et la responsabilisation envers nos clients, parties prenantes et collectivités, nous reconnaissons l'importance de divulguer à la fois les progrès accomplis et les domaines nécessitant un développement supplémentaire pour faire face aux risques de travail forcé et de travail des enfants.

Nous reconnaissons que l'évaluation de l'efficacité des mesures visant à éliminer ces risques dans des chaînes d'approvisionnement mondiales complexes présente des défis importants. Bien que nous ayons mis en œuvre des politiques formalisées, nous continuons de développer des cadres et des mesures d'évaluation destinés à aider à évaluer l'efficacité de nos efforts de diligence raisonnable et d'atténuation des risques au fil du temps. Cela comprend l'examen de critères d'évaluation appropriés et de processus d'examen interne pour appuyer l'amélioration continue de nos pratiques de surveillance de la chaîne d'approvisionnement.

À mesure que notre cadre de conformité continue d'évoluer, nous pourrions envisager des mesures supplémentaires pour évaluer l'efficacité de nos politiques et procédures, notamment des mesures relatives à la surveillance des



fournisseurs, à la mise en œuvre des politiques et à la surveillance de la conformité interne.

Approbation et attestation

Le présent rapport, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, a été approuvé par le Conseil d'administration de 10871354 Canada Inc. le 27 mai 2026, conformément à l'alinéa 11(4)b(ii) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et notamment de l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour les entités listées ci-dessus.

À ma connaissance, et après avoir exercé la diligence raisonnable requise, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

J'ai l'autorité d'engager chacune des entités déclarantes nommées aux présentes.

Nom : Alec Tobi

Titre : Administrateur et vice-président

Date : le 27 mai 2026